

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR
LUTTER ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

L'illettrisme, un mot que l'on voudrait ne plus avoir à employer mais...

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire, d'écrire, de compter, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés.

Pour qualifier la situation de ceux qui connaissent ces difficultés à tous les âges de la vie alors qu'ils ont été scolarisés, et la distinguer de celle des personnes qui ne sont jamais allées à l'école, la France a choisi le terme d'**illettrisme**. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec.

L'illettrisme est un problème criant qui se tait.

Mettons-nous d'accord sur les mots

- Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'**illettrisme**. Il s'agit alors de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

- Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.

- Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "**Français langue étrangère**".

En finir avec les idées reçues...

Etre illettré, c'est ne pas disposer, après avoir été pourtant scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre...

On a beaucoup d'idées reçues sur les personnes en situation d'illettrisme, dans une société où la reconnaissance se fonde trop souvent sur la seule réussite scolaire, et sans tenir compte des compétences acquises tout au long de la vie. Pour ne pas stigmatiser ceux qui sont confrontés à cette situation, il faut trouver le moyen de leur redonner confiance, pour qu'ils osent prendre le risque de réapprendre.

C'est une situation qu'il faut tenter de prévenir le plus possible car l'illettrisme prend souvent racine dès l'enfance, et même la petite enfance. Il s'agit de préparer l'entrée dans les premiers apprentissages, de conforter et de consolider les compétences de base tout au long de la scolarité obligatoire, mais aussi tout au long de la vie.

Sans être nécessairement synonyme d'exclusion, l'illettrisme peut isoler et freiner l'insertion sociale, l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle de ceux qui y sont confrontés. C'est une entrave au progrès individuel et collectif. Mais c'est une situation dont on peut sortir. Des hommes et des femmes de tous les âges et qui vivent dans des contextes très différents y sont confrontés ; les situations de rupture (échec scolaire, travail, santé, famille...) peuvent contribuer à cet effritement des connaissances, mais des solutions appropriées pour remettre en route les processus d'apprentissage existent pour tous.

C'est pourquoi il faut agir sur tous les fronts, à tous les âges de la vie, au plus près des personnes et des territoires, de manière coordonnée et pérenne si l'on veut vraiment prévenir et résorber l'illettrisme.

Agir contre l'illettrisme, c'est permettre à chacun d'acquérir ou de réacquérir ce socle fonctionnel, cette base de la base en lecture, écriture et calcul, ces compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

Plus de 3 millions de personnes concernées

Dès 2001, l'ANLCI a engagé avec l'INSEE et plusieurs de ses partenaires un travail de mesure du **nombre de personnes adultes en situation d'illettrisme sur le territoire métropolitain**, afin de savoir plus précisément où faire porter les efforts et comment articuler les actions.

L'enquête Information et Vie Quotidienne, conduite dès 2002 par l'INSEE, a été menée sur un échantillon représentatif de 10 000 personnes de la **population adulte âgée de 18 à 65 ans** *, qui représente près de 40 millions de personnes. Puisqu'il s'agissait de mesurer l'illettrisme, c'est sur la partie de la population qui a été scolarisée en France qu'a porté l'exploitation de l'enquête, soit plus de 34 millions de personnes.

Un **module de tests spécialement conçu avec l'ANLCI** a été utilisé pour cette enquête, qui proposait aux personnes interrogées à leur domicile des situations proches de celles qu'elles peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, afin d'évaluer leurs niveaux de compétence à l'écrit (lecture, écriture, calcul...).

Des chiffres pour éclairer les politiques

9% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme,

soit **3 100 000** personnes.

(cf Insee Première, N°1044, oct 2005)

Qui sont-elles ? Sur ces 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme

- La moitié a plus de 45 ans.

Attention aux idées reçues qui limitent ce phénomène aux classes d'âge les plus jeunes.

- Plus de la moitié exerce une activité professionnelle.

La lutte contre l'illettrisme touche donc de très près le monde du travail, de l'entreprise.

Où vivent-elles ?

- Près de **50 %** des personnes en situation d'illettrisme **vivent dans les zones rurales ou faiblement peuplées**, ce qui signifie que la politique doit s'organiser sur tout le territoire.

- **10 %** seulement vivent dans **les zones urbaines sensibles (ZUS)**.

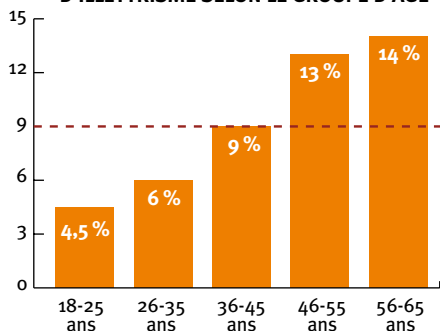
Et pour les plus jeunes ?

Les tests auxquels sont soumis les jeunes, garçons et filles, âgés de 17 ans lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, organisée par les Ministères de la Défense et de l'Éducation Nationale (chiffres 2007), nous fournissent des informations :

- **4,9 %** des jeunes âgés de 17 ans se trouvent en situation d'illettrisme,

- **12 %** ont des difficultés de compréhension de l'écrit.

PROPORTION DE PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME SELON LE GROUPE D'ÂGE



* Cette enquête n'a pas été menée auprès des personnes en foyers, prisons... Pour les régions d'Outre-Mer : l'enquête a été menée à la Martinique et à la Réunion et est en cours en Guadeloupe.

Réunir pour mieux agir

Plus qu'un slogan, une véritable méthode de travail et d'organisation

Créée en octobre 2000, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement, de produire ce qui manque pour que la lutte contre l'illettrisme puisse changer d'échelle dans notre pays.

Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'action qui conjugue les efforts de tous. Son organisation traduit la volonté de permettre à chacun de participer aux prises de décision et de prendre part à une action commune et concertée.

Afin que chacun comprenne mieux la place qui lui revient, l'ANLCI s'est dotée dès 2003 d'un outil structurant : le **cadre national de référence**, point d'ancrage d'une politique nationale transversale, cohérente et partagée.

Lors du renouvellement de sa convention constitutive en 2005, le champ d'intervention du groupement d'intérêt public ANLCI a été confirmé et s'est élargi autour de **trois axes forts** :



Mesurer

L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir et agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser

L'ANLCI **fédère et optimise** les moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme au niveau national et territorial.

Outiller

L'ANLCI **accompagne** et aide les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences.

Pour rendre effectif l'accès de tous
à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Une structure légère et réactive

Une **équipe nationale opérationnelle** d'une douzaine de personnes, chargés de mission nationaux et secrétariat, pour animer la politique nationale et coordonner le réseau des chargés de mission régionaux, dirigée par Marie-Thérèse Geffroy.

Des **chargés de mission régionaux**, nommés par les Préfets de région et la directrice de l'Agence, en concertation avec les Conseils régionaux, pour animer la politique régionale de lutte contre l'illettrisme, préparer et coordonner les plans d'action régionaux.

Un **conseil d'administration**, présidé par Antoine Martin, un **comité consultatif**, et un **comité scientifique et de l'évaluation** (cf. page 6).

Dans tous les secteurs d'activité

L'ANLCI a engagé des démarches contractuelles ciblées dans le secteur des entreprises publiques et privées ou celui de l'accompagnement des jeunes : accord cadre pour la formation de base des salariés des PME, des offices de HLM et régies de quartier, des entreprises de propreté, de l'agroalimentaire, des carrières et matériaux de construction, de l'hospitalisation privée, de l'artisanat, du commerce de gros, de l'industrie hôtelière, des agents de la fonction publique territoriale, accord cadre pour le développement du dispositif «Savoirs pour réussir» destinés aux jeunes repérés en situation d'illettrisme lors de la journée d'appel et de préparation à la défense en lien avec la Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité.

Agir ensemble dans la durée, avec pragmatisme

L'ANLCI

Rassemble, mobilise, organise

L'ANLCI a pour vocation d'organiser le partenariat au niveau national et territorial dans tous les champs d'action que recouvre la lutte contre l'illettrisme : prévention, éducation, formation des adultes, monde du travail et de l'entreprise, insertion, action sociale, culture.

Au niveau national

Le conseil d'administration réunit ministères, organismes publics, collectivités, entreprises et partenaires sociaux pour décider des orientations. Le comité consultatif représente la société civile et rassemble tous ceux qui ont une part à prendre dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : organisations familiales et de parents d'élèves, organisations professionnelles, syndicales et consulaires, associations et institutions associées. Le comité scientifique et de l'évaluation apporte l'appui et la vision de formateurs, chercheurs et experts.

Au niveau territorial

Dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, en prenant appui sur l'équipe nationale, sur le cadre national de référence et sur les évaluations de l'illettrisme, les chargés de mission régionaux de l'ANLCI élaborent, mettent en oeuvre et assurent le suivi des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme afin de mettre en cohérence l'action de l'Etat, de ses agences associées, des collectivités territoriales, de la société civile et des acteurs de l'économie.

En faisant connaître et partager le diagnostic régional, les objectifs stratégiques de l'action publique en région, les moyens mobilisés pour prévenir et lutter contre l'illettrisme à tous les âges de la vie, ces plans régionaux mobilisent dans la durée et de manière opérationnelle l'ensemble des acteurs.

Au niveau international

L'ANLCI participe aux échanges de pratiques et à l'harmonisation des méthodes avec des organisations internationales et européennes (OCDE, UNESCO, Commission Européenne), et différents pays (Québec, Allemagne, Belgique, Suède, Hongrie, Angleterre, Pologne, Suisse...).

Cherche, trouve et fait connaître

les pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui réussissent

Le Forum Permanent des Pratiques a été mis en place dès 2004 par l'ANLCI avec l'appui du Fonds Social Européen, et s'engage aujourd'hui dans sa troisième phase, toujours au plus près des territoires. Il permet de donner une cohérence d'ensemble au foisonnement des actions qui existent, et de mettre en valeur ce qui marche.

D'une manière pragmatique, ce qui fonctionne bien sur le terrain, à la base, auprès des personnes, devient la source des recommandations pour agir.

Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques, de les formaliser pour les valoriser, et de proposer des démarches et des outils concrets. Il ne s'agit pas de travailler partout sur tout, mais plutôt de se partager la tâche entre régions pour que l'on puisse ensemble couvrir tous les champs, tous les âges de la vie, et tous les publics concernés, et disposer d'un capital d'outils opérationnels commun.

La mobilisation, au cours des deux premières étapes du Forum (2004-2005 puis 2006-2007), a été très forte.

Entre décembre 2006 et début 2007, plus de 3 000 acteurs de l'éducation, de la formation, de l'entreprise, de l'insertion, de la culture, décideurs, chercheurs, intervenants salariés et bénévoles se sont retrouvés pour partager les pratiques qui réussissent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme, après un travail de terrain mené dans toutes les régions.

La troisième phase du Forum (2008-2010) va se centrer sur trois grands domaines : prévention – insertion – évolution professionnelle.

L'objectif : distinguer, rendre encore plus visibles et accessibles les bonnes pratiques par l'attribution d'une signature Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, une sorte de label de qualité.

Ainsi, tous ceux qui agissent pourront entrer dans une démarche de progrès, reconnue, qui améliorera l'efficacité de leur action auprès des personnes.

Aujourd'hui des outils et des productions nationales et régionales sont accessibles sur le site www.anlci.gouv.fr, espace Forum permanent des Pratiques.

Pour aller plus loin :

» Le journal *l'Essentiel* (disponible auprès de l'ANLCI et sur www.anlci.gouv.fr) permet de retrouver sous une forme synthétique et illustrée des exemples de ces bonnes pratiques dans tous les champs de la lutte contre l'illettrisme, à tous les âges de la vie.

» L'ouvrage *Lutter ensemble contre l'illettrisme*, publié par l'ANLCI aux éditions Autrement, écrit par Jérôme Lepeyre et Emmanuelle Parra-Ponce, journalistes de l'AEF et sorti en librairie en septembre 2008, propose un panorama des bonnes pratiques identifiées dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques et de nombreux témoignages, entretiens, outils permettant d'aller plus loin pour mieux connaître et partager ces pratiques réussies.

» Le dvd du Forum Permanent des Pratiques (octobre 2008) présente des reportages sur des actions, des interviews de spécialistes et des témoignages de personnes en situation d'illettrisme.

» L'espace Forum Permanent des Pratiques du site www.anlci.gouv.fr

Informe, sensibilise, outille

Des services accessibles à tous :

» Un numéro Indigo Illettrisme Info Service territorialisé 08 20 33 34 35

» Le site de l'ANLCI, avec son annuaire des services

» Le journal trimestriel ANLCI Infos, disponible auprès de l'ANLCI et sur www.anlci.gouv.fr

Des réalisations et publications, présentées dans la partie « infos pratiques » du site www.anlci.gouv.fr :

Les plaquettes et dossiers (« Combien ? » Exploitation par l'ANLCI de l'enquête Insee IVQ - 2007), les brochures de sensibilisation (comme « La formation de base : l'atout gagnant de votre entreprise » ou « le bénévolat : un engagement de qualité »...), les guides thématiques, les rapports, les actes de colloques (« Lutter ensemble contre l'illettrisme, politiques et pratiques d'autres pays » - 2002), « Action culturelle et lutte contre l'illettrisme » (2006),...), retrouvez toutes nos productions accessibles à tous et disponibles sur demande auprès de l'ANLCI.



Un Conseil d'administration

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité - Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Ministère de la justice - Ministère de la défense et anciens combattants - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et la vie associative - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - Ministère de la culture et de la communication - Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer et de la Collectivité Locale - Association des Régions de France - Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain - ACSE, agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - ANPE, agence nationale pour l'emploi - AFPA, association nationale pour la formation professionnelle des adultes - INRP, l'institut national de recherche pédagogique - INJEP, l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - Agefaforia - association pour la gestion du fonds d'assurance-formation des salariés du secteur agro-alimentaire - Agefos-PME, fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises - Faf propreté, fonds d'assurance formation propreté - Sous réserve de l'accord de leurs instances délibérantes : l'assemblée des Départements de France et l'association des Maires de France - Antoine Martin, Président du Conseil d'administration

Les membres de l'ANLCI

Un Comité consultatif

ACFCI assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - AGIEM Association Générale des Institutrices des écoles et classes maternelles publiques - APCA assemblée permanente des chambres d'agriculture - APCM assemblée permanente des chambres de métiers - CJD centre des jeunes dirigeants d'entreprise - CFDT confédération française démocratique du travail - CFE CGC confédération française de l'encadrement, confédération générale des cadres - CFTC confédération française des travailleurs chrétiens - CG PME confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGT confédération générale du travail - FNO Fédération nationale des orthophonistes - FNSEA fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - FO force ouvrière - Les FRANCAS - FSU fédération syndicale unitaire - MEDEF mouvement des entreprises de France - UNSA union nationale des syndicats autonomes - UPA union professionnelle artisanale - FCPE fédération des conseils de parents d'élèves - PEEP fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - UNAF union nationale des associations familiales - UNAPEL union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre - ACCES actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations - AFEV association de la fondation étudiante pour la ville - ANACT agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - agir ABCD - assemblée des conseils économiques et sociaux de France - assemblée des départements de France - association des maires de France - association nationale des conseillers en formation continue - association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel - Rotary, association « savoir lire » - ATD Quart Monde - CNAM caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - CAF caisse nationale des allocations familiales - CEMEA centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - centre Michel Delay - centre national d'insertion par l'activité économique - CNFPT centre national de la fonction publique territoriale - CNED centre national d'enseignement à distance - CNDP centre national de documentation pédagogique - conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie - comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion - conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres - conseil national des Missions locales - CNAM conservatoire national des arts et métiers - Croix Rouge Française - Emmaüs France - fédération de la formation professionnelle - fédération française des maisons des jeunes et de la culture - FENALI fédération nationale des ateliers de lutte contre l'illettrisme - fédération nationale de la mutualité française - fédération nationale des organismes de formation - union régionale des organismes de formation en rhône alpes - FNARS fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale - FNPS fédération nationale de la presse spécialisée - fédération nationale des villes lecture - fondation caisses d'épargne pour la solidarité - fondation du crédit mutuel pour la lecture - fondation France télécom - Genepi - groupe parlementaire de lutte contre l'illettrisme - Algora - ligue de l'enseignement - « lire et faire lire » - observatoire national de la lecture - OCDE organisation de coopération et de développement économiques - « quand les livres relient » - Restaurants du cœur - Secours catholique - Secours populaire français - SPS syndicat de la presse sociale - UNESCO - union peuple et culture - UNCCAS union nationale des centres communaux d'action sociale - union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs - UNIOPS union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales - ANDEV association nationale des directeurs de l'éducation des villes - FNEPE fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs

Un Comité scientifique et de l'évaluation

Jean-Pierre Astolfi - Alain Bentolila - Jean-Marie Besse - Marie-Christine Bordeaux - Danielle Colombel - Daniel Coste - Arnaud Degorre - Vinnoli Delamour - France Guérin-Pace - Martine Isnard - Martine Kherroubi - Francis Lavoine - Véronique Leclercq - Hugues Lenoir - Roseline Madec - Philippe Meirieu - Vincent Merle - Bruno Simon - Josiane Teissier - Daniel Verger

Une équipe nationale

Marie-Thérèse Geffroy, directrice - Hervé Fernandez, secrétaire général - Valérie Démule, agent comptable - Armelle Delample, Jean-Pierre Jeantheau, Virginie Lamontagne, Elie Maroun, Eric Nedelec, Emmanuelle Unal-Canitrot, chargés de mission - Sylvie Brugnot, Christelle Leblanc, Anne Guilbert, Edith Kaboré, assistantes - Pierre Guezingar, apprenti

Des chargés de mission régionaux

ALSACE

Brigitte MATHIS
DRTEFP
 avec l'appui de **Nathalie JEKER-WASMER**
CRAPT-CARRLI
 4, rue de Sarrelouis
 67000 STRASBOURG
 Tél. : 03 88 23 83 23
 Fax : 03 88 23 83 24
 njw.crapr-carrli@gip-fcip-alsace.fr

AQUITAINE

Béatrice PORET
SGAR
 4, esplanade Charles de Gaulle
 33000 BORDEAUX
 Tél. : 05 56 90 65 56
 Fax : 05 56 90 65 00
 beatrice.poret@aquitaine.pref.gouv.fr

Auvergne

Karine LEDOUX
DRTEFP
 65 bd François Mitterrand - BP 414
 63011 CLERMONT-FERRAND CEDEX
 Tél. : 04 73 43 14 14
 Fax : 04 73 34 03 00
 karine.ledoux@dr-auver.travail.gouv.fr

BASSE NORMANDIE

Mireille HUMERY
SGAR
 Rue Daniel Huet - 14038 CAEN CEDEX
 Tél. : 02 31 30 63 82
 Fax : 02 31 30 65 64
 mireille.humery@basse-normandie.
 pref.gouv.fr

BOURGOGNE

SGAR
 55, rue de la Préfecture
 21041 DIJON CEDEX
 Tél. : 03 80 44 67 76
 Fax : 03 80 30 66 93

BRETAGNE

Magali SELLES
Sous-préfecture
 17 rue Michel - 22100 DINAN
 Tél. : 02 96 85 55 52
 Fax : 02 99 02 17 78
 magali.selles@cotes-darmor.pref.
 gouv.fr

CENTRE

Jean-Christophe RALEMA
GIP Alfa Centre
 10 rue Saint-Etienne
 45000 ORLEANS
 Tél. : 02 38 77 83 39
 Fax : 02 38 62 77 74
 jc.ralema@alfacentre.org

CHAMPAGNE-ARDENNE

SGAR
 1 cours d'Ormesson
 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE
 Tél. : 03 26 26 12 80
 Fax : 03 26 26 12 53

CORSE

DRTEFP
 2 chemin de Loretto BP 332
 20180 AJACCIO Cedex 01
 Tél. : 04 95 23 90 14
 Fax : 04 95 23 90 05

FRANCHE-COMTÉ

Sylvie NARDIN
DRTEFP
 BP 1115 - 48 avenue Clemenceau
 25 000 BESANCON
 Tél. : 03 81 65 83 12
 Fax : 03 81 83 08 56
 sylvie.nardin@dr-franch.travail.gouv.fr

GUADELOUPE

Claudy MOVREL-VILOIN
Rectorat
 Boulevard de l'Union
 97139 ABYMES
 Tél. : 05 90 21 65 13
 Fax : 05 90 21 64 03
 dava@ac-guadeloupe.fr

GUYANE

Raymond HORTH
SGAR
 avec l'appui de **Florence FOURY**
KALEDA
 32 Bis rue Lieutenant Becker B.P. 296
 97324 CAYENNE CEDEX
 Tél. : 05 94 39 04 41
 kaleda-florence@orange.fr

HAUTE NORMANDIE

Danielle COLOMBEL
Préfecture
 7 place de la Madeleine
 76036 ROUEN CEDEX
 Tél. : 02 32 76 50 44
 Fax : 02 32 76 51 35
 danielle.colombel@haute-normandie.
 pref.gouv.fr

ILE-DE-FRANCE

Frédéric BLANCHIER
GIP CARIF Ile-de-France
 16 avenue Jean Moulin
 75014 PARIS
 Tél. : 01 56 53 32 73
 Fax : 01 56 53 32 48
 f.blanchier@carif-idf.org

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Ouali SI AMER
SGAR
 Place des Martyrs de la Résistance
 Cedex 2 - 34062 MONTPELLIER
 Tél. : 04 67 61 84 51
 Fax : 04 67 61 84 51
 ouali.siamer@languedoc-roussillon.
 pref.gouv.fr

LIMOUSIN

Catherine TABARAUD
Prisme Limousin
 Le carré Jourdan
 13 cours Jourdan - 87000 LIMOGES
 Tél. : 05 55 79 36 00 (99 09)
 Fax : 05 55 79 36 01
 catherine.tabaraud@prisme-limousin.fr

LORRAINE

Anne POISNEUF
Mission régionale illettrisme
 6, place Roi George - 57000 METZ
 Tél. : 03 87 68 11 23 (11 24)
 apoisneuf@inffolor.org

MARTINIQUE

Préfecture de Martinique
 Rue Victor Sévère BP 647-648
 97262 FORT DE FRANCE
 Tél. : 05 96 63 83 80
 Fax : 05 96 71 40 29

MAYOTTE

Faridy ATTOUMANE
DTEFP
 3 bis rue Mahabou
 97600 MAMOUDZOU
 Tél. : 02 69 61 93 41
 Fax : 02 69 61 03 37
 faridy.attoumane@dd-976.travail.
 gouv.fr

MIDI-PYRÉNÉES

Evelyne CAVET
SGAR
 Place Saint-Etienne - 31038
 TOULOUSE
 Tél. : 05 34 45 33 20
 Fax : 05 34 45 33 04
 evelyne.cavet@midi-pyrenees.pref.
 gouv.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS

Nathalie SAYSSET
SGAR - au C2RP
 Immeuble le Vendôme,
 50 rue Gustave-Delory
 59800 LILLE
 Tél. : 03 20 90 73 31
 nsaysset@c2rp.fr

PAYS DE LA LOIRE

Chantal DAGAULT
SGAR
 6 quai Ceineray BP 33515
 44035 NANTES CEDEX
 Tél. : 02 40 08 64 73
 Fax : 02 40 47 90 70
 chantal.dagault@pays-de-la-loire.
 pref.gouv.fr

PICARDIE

Dominique CONSILLE
DRTEFP
 40 rue de la Vallée
 80042 AMIENS CEDEX 1
 Tél. : 03 22 22 42 59
 Fax : 03 22 22 42 03
 dominique.consille@travail.gouv.fr

POITOU-CHARENTES

Patrice RIOU
GIP Qualité de la formation
 BP 393 - 22 bis rue Arsène Orillard
 86010 POITIERS CEDEX
 Tél. : 05 49 50 37 55
 Fax : 05 49 88 73 27
 p.riou@arftlv.org

PACA

Guyline COSTANTINO
CRDP
 31 bd d'Athènes - 13001 MARSEILLE
 Tél. : 04 91 14 13 52
 Fax : 04 91 14 13 00
 guyline.costantino@ac-aix-marseille.fr

RÉUNION

Paul SOUPE
CARIF - OREF
 190 rue des Deux Canons
 Immeuble Futura
 97490 SAINTE CLOTILDE
 Tél. : 02 62 28 30 47
 Fax : 02 62 28 04 00/44
 psoupe@runformation.org

RHÔNE-ALPES

Anne MESSEGUE
Académie Lyon - DAFCO
 39 rue Pierre Baizet
 CP 201 - 69336 LYON CEDEX
 Tél. : 04 72 80 51 24
 fax : 04 78 47 27 11
 anne.messegue@ac-lyon.fr

50 centres ressources illettrisme

ALSACE CRAPT-CARRLI : 03 88 23 83 23, <http://crapr-carrli.gip-fcip-alsace.fr>, PAPHYRUS : 03 89 56 24 77 **AQUITAINE** CLAP/CRI Aquitaine : 05 57 01 56 90, www.clap-so.org **Auvergne** CRI Auvergne : 04 73 90 48 16, www.illettrisme-auvergne.org **BOURGOGNE** CDDP de la Nièvre : 03 86 61 45 90, C2R Bourgogne : 03 80 54 14 14, www.c2r-bourgogne.org **BRETAGNE** GREF-BRETAGNE : 02 99 54 79 00, www.gref-bretagne.com **CENTRE** CRIA 41 : 02 54 42 59 55, CRIA 36 : 02 54 24 42 12, SCRIPT-CAFOC : 02 38 83 48 40 CRIA 45 : 02 38 63 77 22, CRIA 28 : 02 37 36 06 19, AFFIC/CRIA 37 : 02 47 47 12 87, CRIA 18/ADPEP : 02 48 27 52 05 **CHAMPAGNE ARDENNE** ARIFOR : 03 26 21 83 20, www.arifor.fr/ www.illettrisme-ressources.com **CORSE** CRAI : 04 95 10 69 30, <http://crai-corse.org> **GUADELOUPE** CIBC L2l : 05 90 89 33 94, CARIF-OREF : 05 90 99 35 30, www.carif-oref-gpe.com **GUYANE** KALEDA : 05 94 31 83 68, www.prefobguyane.org **ILE-DE-FRANCE** ICI ET LA : 01 69 36 00 60, ALCIA 77 : 01 64 52 05 03, <http://www.alcia.eu/> **RÉUNION** CARIF OREF-CIRILLE : 02 62 28 30 47, www.runformation.org **LANGUEDOC ROUSSILLON** CRIR-CARIF : 04 67 73 00 36, www.cariflr.fr/, CEREGARD : 04 66 21 24 68, CREPA-FAOL formation : 04 68 72 59 36 **LIMOUSIN** Prisme Limousin : 05 55 79 36 00, www.prisme-limousin.fr **LORRAINE** CRI 55 : 03 29 77 25 72, INFFOLOR CARIF : 0387681123, CRIL 54 : 03 83 97 01 34 **MARTINIQUE** AGEFMA : 05 96 71 11 02, www.carif.mq **MIDI PYRÉNÉES** : GIP Ressources et Territoires : 05 62 11 38 34, www.ressources-territoires.com **NORD-PAS-DE-CALAIS** C2RP : 03 20 90 73 14, www.c2rp.fr **BASSE NORMANDIE** : ERREFOM : 02 31 95 03 39, www.errefom.info **HAUTE NORMANDIE** MIREB CRIA : 02 32 18 49 30, www.mireb.cria-hn.org **PAYS DE LA LOIRE** CDDP de Laval : 02 43 68 08 83, CDRP : 02 43 81 43 70, <http://cddp49.crdp-nantes.cndp.fr>, ADLI CRI 49 **MAINE ET LOIRE** : 02 41 79 07 15, CDDP Maine et Loire : 02 41 66 91 31, CAFOC de Nantes : 02 40 35 94 10, www.cafoac-nantes.fr **PICARDIE** URLIP : 02 22 92 85 85 **POITOU-CHARENTES** Agence régionale de la formation tout au long de la vie (ARFTLV) : 08 20 22 25 72 **PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR** CRIA PACA : 04 91 08 49 89, www.illettrisme.org **RHÔNE-ALPES** CRIA 74 : 04 50 97 29 50, www.cria74.org, Savoir et Compétences Rhône : 04 78 94 82 97, CRI 38-IRIS : 04 76 40 16 00, <http://perso.wanadoo.fr/cri38.iris>, CRI 73-CDDP Savoie : 04 79 68 6510 www.crdp.ac-grenoble.fr/cddp73, Centre Ressources "Italiques" : 04 77 49 04 05, www.italiques.cif42.org, Centre de Ressources 26 & 07 : 04 75 46 04 71, <http://perso.wanadoo.fr/c.ress.26.07>, ECRIT 01 : 04 74 23 36 59

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

1, place de l'Ecole - BP 7082 - 69348 LYON CEDEX 7 - FRANCE
Tel. + 33 (0)4 37 37 16 80 - Fax. + 33 (0)4 37 37 16 81

Pour obtenir une information locale, un conseil, un contact :

► N° Indigo **0 820 33 34 35**

0,118 € TTC / MN



On peut lutter contre l'illettrisme
www.anlci.gouv.fr